DEUX-SEVRES

VILLE DE NIORT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 7 MARS 2016

Délibération n° D-2016-52

Conseillers en exercice : 45

Votants: 35

Convocation du Conseil Municipal : le 01/03/2016

Affichage du Compte-Rendu Sommaire et affichage intégral : le 14/03/2016

Politique de la Ville - Réseau d'Education Prioritaire - Création de trois écoles primaires par fusion d'établissements

Président :

Monsieur Jérôme BALOGE

Présents:

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Jacques ARTHUR, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Carole BRUNETEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Josiane METAYER, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Monsieur Christophe POIRIER, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Elodie TRUONG, Madame Nathalie SEGUIN, Madame Isabelle GODEAU, Madame Monique JOHNSON, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

Secrétaire de séance : Yamina BOUDAHMANI

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Alain GRIPPON, ayant donné pouvoir à Madame Dominique JEUFFRAULT

Excusés:

Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN.

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 mars 2016

Délibération n° D-2016-52

Direction de l'Education

Politique de la Ville - Réseau d'Education Prioritaire - Création de trois écoles primaires par fusion d'établissements

Madame Rose-Marie NIETO, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs.

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort est un acteur historique de la politique de la Ville sur les quartiers prioritaires. Elle est engagée au côté de l'Etat, de la CAN et des autres partenaires pour améliorer les conditions de vie des habitants et réduire les écarts de développement entre ces quartiers et le reste du territoire, notamment en matière de réussite scolaire et éducative.

Ces problématiques éducatives sont au cœur du nouveau contrat ville pour les années 2015-2020. Les enjeux pour les années à venir sont importants, ils constituent un axe majeur du pilier « cohésion sociale » et s'articulent autour de 4 objectifs prioritaires :

- assurer la mixité sociale au sein des écoles compte tenu de l'impact avéré sur la réussite scolaire et sur le climat scolaire ;
- réduire les écarts de réussite scolaire au regard des résultats observés ;
- améliorer le bien-être des enfants et des jeunes dans le quartier ;
- assurer la participation des parents.

Ce volet éducation se traduit par un ensemble d'engagements et d'actions conduites par un réseau d'acteurs mobilisés autour de l'enfant et de sa scolarité et en premier lieu la Ville de Niort et la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale.

C'est dans ce contexte que la DSDEN et la Ville ont engagé une réflexion sur les 3 groupes scolaires appartenant au Réseau d'Education Prioritaire, afin d'offrir les meilleures conditions d'accueils possibles et un enseignement de qualité qui répondent aux problématiques particulières des élèves accueillis sur ce territoire.

Dans le cadre des orientations académiques privilégiant la réussite du parcours des élèves, la fusion d'écoles est encouragée par l'Etat afin de concentrer les efforts et les moyens alloués à ces établissements. Ce projet présente de multiples avantages pour les enseignants, les familles et la collectivité.

1-Des engagements conséquents de la DSDEN pour faciliter le travail des enseignants qui se traduisent par :

- le maintien des moyens et l'engagement de ne supprimer aucun poste ;
- des temps de décharge conséquents pour les Directeurs : une décharge totale est prévue pour les directeurs de Zay et Zola ;
- le développement du dispositif « plus de maîtres que de classes » sur Zola.

2-Une meilleure prise en compte de la spécificité de la population de ce territoire, avec :

- une plus grande disponibilité du Directeur pour les familles en raison d'un temps de décharge supplémentaire ;
- une meilleure lisibilité pour les familles, avec un seul Directeur pour la durée de la scolarité primaire ;
- une dynamique pédagogique commune ;
- une plus grande cohésion des concertations dans le cadre des conseils d'école, des conseils des maîtres ;
- une plus grande efficacité dans la communication et le travail partenarial indispensable sur ce territoire.

3- Une gestion des inscriptions scolaires facilitée pour la collectivité, en raison :

- d'une gestion globalisée des effectifs sur chaque groupe scolaire ;
- d'une mutualisation possible des locaux et des moyens.

Considérant que la commune a la responsabilité de la construction, de l'entretien et du fonctionnement des écoles publiques ;

Considérant l'avis favorable de la DSDEN et les engagements pris dans l'accompagnement de ce projet ;

Après avoir recueilli l'avis des Directeurs d'école en date du 22 janvier 2016 ;

Après avoir consulté les conseils d'école et les parents d'élèves les 8 février 2016 et 4 mars 2016;

Il est proposé la création de 3 écoles primaires avec la fusion des écoles maternelles et élémentaires pour les 3 établissements situés dans le Réseau d'Education Prioritaire à compter de la rentrée scolaire 2016/2017.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la création de 3 écoles primaires, à compter de la rentrée scolaire 2016-2017, par la fusion :
 - de l'école maternelle et de l'école élémentaire Ernest PEROCHON en une seule entité dénommée « Ecole primaire Ernest PEROCHON » ;
 - de l'école maternelle et de l'école élémentaire Jean ZAY en une seule entité dénommée « Ecole primaire Jean ZAY » ;
 - de l'école maternelle et de l'école élémentaire Emile ZOLA en une seule entité dénommée « Ecole primaire Emile ZOLA ».

LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 35
Contre: 0
Abstention: 7
Non participé: 2
Excusé: 1

Pour le Maire de Niort, **Jérôme BALOGE** L'Adjointe déléguée

Signé

Rose-Marie NIETO